

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 NOVEMBRE 2015 A 20 H**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire  
Mesdames PRUDHOMME, COLOMBIN et MONCOMBLE  
Mademoiselle COLOMBIN  
Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER et LECOCQ

Etait absent excusé : Monsieur BEURAIN ayant donné pouvoir à M. DELASSUS

Secrétaire de séance : Monsieur PIETERS

Monsieur DUPUIS ouvre la séance et indique qu'il souhaite ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération autorisant la Commune de Bourdon à percevoir une subvention du Fonds National de Prévention (FNP) dans la démarche d'évaluation des risques professionnels

**1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 Septembre 2015**

Le compte-rendu de la réunion du 10 Septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

**2) Délibération sur le devis de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE pour l'habillage d'une poutre dans la salle multi-activités**

Monsieur DELASSUS présente le devis de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE concernant l'habillage d'une poutre dans la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient ledit devis pour un montant H.T. de 494,66 Euros, soit 593,59 Euros TTC.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

**3) Délibération sur avenant de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE**

Monsieur DELASSUS présente à l'Assemblée l'avenant de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE concernant l'habillage d'une poutre dans la salle multi-activités, à savoir :

- **Avenant N° 3** :  
Montant initial du marché : 26 154,23 Euros HT soit 31 385,07 Euros TTC  
Montant de l'avenant : + 494,66 Euros HT soit + 593,59 Euros TTC  
Nouveau montant du marché : 26 648,89 Euros HT soit 31 978,66 Euros TTC

POUR : 10 dont 1 pouvoir

**4) Délibération sur devis concernant les travaux de peinture dans la salle multi-activités**

Monsieur DELASSUS informe le Conseil que suite au décès de Monsieur BOIGNET, peintre qui aurait dû effectuer les travaux dans la salle multi-activités, la commune a été dans l'obligation de dénoncer le marché conformément à l'article 46.1.1 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables au marché de travaux.

De ce fait, un nouveau marché sous forme de trois devis est nécessaire pour choisir une nouvelle entreprise.

Il est donc présenté à l'Assemblée trois nouveaux devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la Société ERIC GLANDDIER pour le lot « Peinture » pour un montant H.T. de 8 372,40 Euros, soit 10 046,88 Euros TTC.

Il est présenté également trois devis pour la pose de revêtement de sol PVC dans le secrétariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la Société ERIC GLANDDIER pour la pose de revêtement de sol PVC dans le secrétariat pour un montant H.T. de 1 976,02 Euros, soit 2 371,22 Euros TTC.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

**5) Délibération sur devis concernant le raccordement de la salle multi-activités au réseau téléphonique**

Monsieur DUPUIS présente le devis de ORANGE concernant le raccordement de la salle multi-activités au réseau téléphonique pour un montant H.T. de 1 128,44 Euros, soit 1 354,13 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient ledit devis. Cette dépense sera réglée en investissement.

POUR : 9 dont 1 pouvoir  
ABSTENTION : 1 M. DEPOORTER

**6) Délibération sur devis pour l'achat de charmilles (haies)**

Monsieur DELASSUS présente trois devis pour l'achat de charmilles (haies) devant être plantées au niveau du parking de la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de HORTIPASSION de VIGNACOURT pour un montant H.T. de 476,10 Euros, soit 523,71 Euros TTC. Cette dépense sera réglée en investissement.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

**7) Devis pour fourniture et pose d'un caniveau Rue du 11 Novembre**

Monsieur PIETERS présente deux devis concernant la fourniture et la pose d'un caniveau Rue du 11 Novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la SARL JLNP de BOURDON pour un montant H.T. de 1 073,50 Euros, soit 1 288,20 Euros TTC.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

**8) Approbation de la modification des statuts de la C.C.O.A.**

Le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 17 Septembre 2015, le conseil communautaire a procédé à la modification de ses statuts.

Il est ainsi proposé aux communes membres que les compétences de la communauté de communes soient étendues à la compétence suivante :

- Petite Enfance : Etudes, réalisation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance de type relais d'assistants maternels. Gestion de la crèche d'Ailly-Sur-Somme, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Aussi est-il demandé au conseil municipal :

- D'approuver les nouveaux statuts et la modification de la compétence libellée au III Compétences Facultatives – Petite Enfance aux statuts de la communauté de communes.

### III) COMPETENCES FACULTATIVES :

- Petite Enfance : études, réalisation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance de type relais d'assistants maternels. Gestion de la crèche d'Ailly-Sur-Somme à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.
- D'autoriser le Président de la communauté de communes Ouest Amiens à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :
  - Deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci, ou,
  - La moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité devant nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal délibère,

#### Article 1 :

Le conseil municipal de Bourdon délègue la compétence « Petite Enfance » : études, réalisation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance de type relais d'assistants maternels. Gestion de la crèche d'Ailly-Sur-Somme à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à la communauté de communes Ouest Amiens.

#### Article 2 :

Le conseil municipal de Bourdon approuve en conséquence l'extension des compétences de la communauté de communes Ouest Amiens et la mise à jour de ses statuts.

#### Article 3 :

Le conseil municipal de Bourdon autorise le Président de la communauté de communes Ouest Amiens à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

### **9) Délibération sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme**

Le Maire informe le Conseil que la Préfète a arrêté le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme (SDCI) qu'elle a présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le 13 Octobre dernier.

La Commune de Bourdon est concernée par ledit projet : Fusion de la Communauté de Communes de l'Ouest Amiens avec la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs.

Il est proposé aux communes concernées de se prononcer sur ce projet de fusion.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve ledit projet de fusion.

POUR : 9 dont 1 pouvoir  
CONTRE : M. LECOCQ

#### **10) Tenue du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 Décembre 2015**

Les membres du Conseil procèdent à l'organisation du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 Décembre 2015.

#### **11) Délibération sur subvention à l'Association « Ché Petcheux D'Bourdon »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 100 Euros à l'Association de pêche « Ché Petcheux d'Bourdon ».

POUR : 10 dont 1 pouvoir

#### **12) Délibération sur subvention à l'Association Sportive et Culturelle de Bourdon « A.S.C. »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 500 Euros à l'Association Sportive et Culturelle de Bourdon « A.S.C. ».

POUR : 10 dont 1 pouvoir

#### **13) Délibération concernant la convention de participation financière pour la surveillance dans le car scolaire**

Suite à la décision de la Mairie d'HANGEST-SUR-SOMME de ne plus affecter de personnel pour la surveillance dans le car scolaire bien que les frais étaient répartis sur les trois communes concernées, la Commune de SOUES a décidé, pour assurer la sécurité des enfants, de mettre à disposition un jeune recruté en contrat d'avenir.

Un projet de convention qui sera rétroactive au 1<sup>er</sup> Octobre 2015 concernant la participation financière est proposé au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ladite convention et donne tous pouvoirs au Maire pour la signer.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

#### **14) Pouvoir à donner au Maire pour contracter un prêt à court terme**

Le Maire expose au Conseil qu'il va y avoir lieu d'équiper la salle multi-activités avant de la louer. Pour pallier aux frais et selon leur importance, il est demandé au Conseil de donner pouvoir au Maire pour contracter éventuellement un prêt à court terme ou ouvrir une ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour démarcher les banques et négociier.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

#### **15) Délibération concernant la vente d'une parcelle de terrain sise Rue Gaston Bréant**

Monsieur Joao MENDES a fait part, par courrier en date du 15 Octobre dernier, de son souhait d'acheter une bande de terrain appartenant à la commune, longeant sa propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur MENDES une bande de terrain au prix du cours actuel du terrain à bâtir. Les frais de bornage seront à sa charge et le terrain devra être clos par ses soins.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

## **16) Délibération concernant bons «cadeaux» pour le Noël des enfants**

Madame PRUDHOMME informe le Conseil que les jouets de Noël pour les enfants de 0 à 9 ans ont été commandés. Pour la tranche d'âge de 10 à 12 ans elle propose que soit offert à chaque enfant un bon cadeau de 25 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'offrir aux enfants de 10 à 12 ans un bon cadeau de 25 Euros pour Noël.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

## **17) Délibération concernant le logiciel de comptabilité**

Le logiciel de comptabilité « CIL » évolue suite à la dématérialisation et migre vers la gamme « COSOLUCE ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de AMBRE INFORMATIQUE d'AMIENS pour un montant H.T. de 1 140,00 Euros, soit 1 368,00 Euros TTC. La maintenance annuelle sera de 735,97 Euros H.T. soit 883,16 Euros TTC.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

## **18) Délibération autorisant la Commune de Bourdon à percevoir une subvention du Fonds National de Prévention (FNP) dans la démarche d'évaluation des risques professionnels**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 ;

Vu la délibération du 30 Avril 2015 de la Commune de Bourdon approuvant la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels et l'accompagnement, dans cette mission, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme ;

Considérant qu'un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ce fonds a été créé pour et au service des Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention ;

Considérant que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

## **19) Informations et questions diverses**

Monsieur DELASSUS fait part au Conseil :

- qu'une réunion de la Commission « Voirie » est prévue le 2 Décembre prochain lors de laquelle seront étudiés les devis des bureaux d'études qui ont été reçus pour les travaux de sécurisation routière des voies départementales,
- que pour les travaux de sécurisation routière des voies communales, les subventions IDEAL et Amendes de Police sollicitées ont été accordées. Les travaux vont être effectués en Mars 2016 par la Société SIGNATURE,
- que les travaux de revêtement du tour de l'Eglise, Rue Jean Herbet, sont terminés,
- que la Commission de Sécurité va passer le 10 Décembre prochain pour la salle multi-activités.

Madame PRUDHOMME informe le Conseil :

- qu'elle va rencontrer le Vendredi 13 Novembre les bénévoles susceptibles d'intégrer la Commission «Fêtes et Cérémonies »,
- qu'une réunion de la Commission « Fêtes et Cérémonies » est prévue le 17 Novembre prochain,
- la fête de Noël des enfants est prévue le 18 Décembre à 19 heures dans l'Eglise,
- la remise des colis aux Aînés aura lieu le 19 Décembre.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h 00.